

Point Stat

Les recrutements dans la fonction publique de l'État en 2003

Marie-Christine Landry

En 2003, 79 800 postes ont été offerts à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État, soit 16 % de moins qu'en 2002. Le niveau des recrutements retrouve celui de 2000 après deux années de forte hausse. Les recrutements par concours externes ont diminué dans tous les ministères, à l'exception de celui de la Justice. Mais le nombre de personnes qui se portent candidat aux concours est aussi important que l'année passée, si bien que la sélectivité progresse d'un point et demi. Enfin, les concours de titularisation ouverts dans le cadre de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire se sont poursuivis, mais à un rythme ralenti.

Quatre lauréats sur dix sont recrutés au niveau local, dont 32 % en Île-de-France, région où s'observe la sélectivité des concours la plus faible.

En 2003, 79 800 postes ont été offerts à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État, soit de 16% de moins qu'en 2002. Au total, 87 700 personnes ont été finalement recrutées. Le niveau des recrutements retrouve celui de 2000 après deux années de forte hausse.

Les concours internes et les examens professionnels permettent la promotion des agents déjà en poste dans l'administration ou la titularisation des personnels non-titulaires. Seuls les concours externes, les concours uniques et les troisièmes concours permettent de recruter des personnes extérieures à l'administration, le plus souvent des jeunes sortant du système scolaire. Le nombre de recrutements externes suit sensiblement le niveau des départs à la retraite. En effet, le volume d'emplois proposés résulte pour partie du besoin de renouvellement des effectifs. Il dépend également de la volonté d'allouer les ressources humaines en fonction de priorités et de choix.

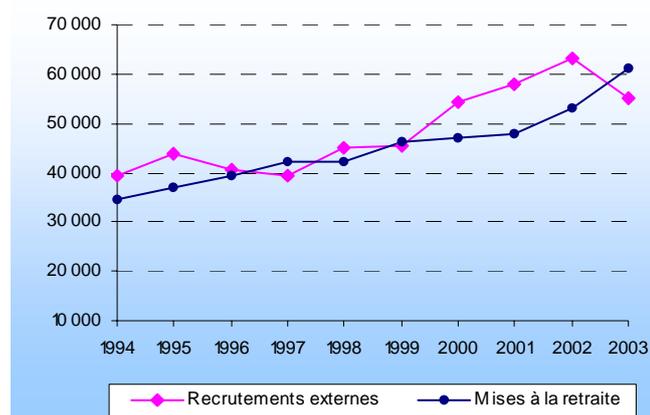
Tableau 1 : Ensemble des concours

Années	Postes offerts	Candidats recrutés
2000	77 787	87 660
2001	78 944	91 471
2002	94 886	105 086
2003	79 757	87 712

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 1 : Évolution des mises à la retraite et des recrutements externes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : enquête auprès des directions de personnel et service des pensions.

En 2003, 55 000 personnes ont rejoint la fonction publique de l'État après avoir réussi un concours externe, soit 8 000 de moins qu'en 2002.

Tableau 2 : Répartition par ministère et par catégorie des recrutements aux concours externes (2002-2003)

Ministères	Année 2002				Année 2003				Évolution 2002/2003 en %			
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Affaires étrangères	20	15	84	119	22	15	37	74	10,0	0,0	-56,0	-37,8
Agriculture	332	124	401	857	248	323	181	752	-25,3	160,5	-54,9	-12,3
Aviation civile	255	105	360	360	264	71	2	337	3,5	-32,4	-6,4	-6,4
Culture	98	62	361	521	73	13	24	110	-25,5	-79,0	-93,4	-78,9
Défense	136	406	740	1 282	28	221	559	808	-79,4	-45,6	-24,5	-37,0
Économie, Finances et Industrie	1 111	1 585	2 986	5 682	639	940	1 395	2 974	-42,5	-40,7	-53,3	-47,7
Éducation nationale	34 045	1 517	4 225	39 787	32 250	1 301	4 306	37 857	-5,3	-14,2	1,9	-4,9
Travail, Santé	109	117	26	252	62	76	36	174	-43,1	-35,0	38,5	-31,0
Équipement	509	770	2 063	3 342	204	680	1 025	1 909	-59,9	-11,7	-50,3	-42,9
Intérieur	77	781	6 051	6 909	61	321	4 877	5 259	-20,8	-58,9	-19,4	-23,9
Justice	141	846	1 277	2 264	134	570	2 791	3 495	-5,0	-32,6	118,6	54,4
Services du Premier ministre	466		13	479	413		7	420	-11,4		-46,2	-12,3
EPST	706	402	189	1 297	576	295	155	1 026	-18,4	-26,6	-18,0	-20,9
Total	38 005	6 730	18 416	63 151	34 974	4 826	15 395	55 195	-8,0	-28,3	-16,4	-12,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Les recrutements externes représentent près des deux tiers des recrutements : 63 % des recrutés rejoignent la catégorie A, très massivement dans l'enseignement, 9 % la catégorie B et 28 % la catégorie C. Près de 17 % des recrutements se sont effectués sans concours dans certains corps de la catégorie C, en application de la loi du 3 janvier 2001.

Des recrutements en baisse dans tous les ministères

En 2003, le niveau de recrutement a diminué dans tous les ministères à l'exception du ministère de la Justice. Il est inférieur à celui des départs à la retraite (62 000), contrairement à la situation des années 2000 à 2002. En 2002, par exemple, le ministère de l'Équipement avait organisé des recrutements exceptionnels d'attachés administratifs des services déconcentrés, de contrôleurs et d'ingénieurs des travaux publics, et avait embauché 1 300 agents d'exploitation des travaux publics de l'État. Les recrutements ont baissé de 43 % en 2003 dans ce ministère pour compenser les hausses antérieures.

En dehors de l'Équipement, postes offerts et nombre de recrutés ont particulièrement diminué dans les ministères de la Culture (-79 %) et de l'Économie (-48 %) notamment à la direction du Trésor : 180 inspecteurs (320 en 2002), 340 contrôleurs (800 en 2002).

Les recrutements externes au ministère de l'Agriculture ont baissé dans les catégories A (-25 %) et C (-55 %) mais ont fortement augmenté en catégorie B, avec les recrutements de techniciens supérieurs des services, de contrôleurs sanitaires et de secrétaires administratifs déconcentrés. Ceux du ministère de l'Intérieur ont diminué de 24 %, mais le recrutement des gardiens de la paix est toujours important. Les établissements publics scientifiques et techniques sont également concernés par cette diminution : 1 000 agents recrutés en 2003 contre 1 300 en 2002. Certains concours comme celui d'agents du Trésor, ceux des corps d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la Culture et celui d'ouvriers d'entretien et d'accueil dans les établissements d'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture n'ont pas été organisés en 2003. Seul le recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire, au ministère de la Justice, a progressé. En 2004, cette tendance à la baisse se poursuit. Toutes catégories confondues, les postes offerts aux concours externes devraient diminuer d'environ 17 %.

Des concours communs à plusieurs ministères

Dans ce contexte, pour alléger l'organisation des concours, certains ministères se regroupent pour effectuer ensemble leurs recrutements pour l'accès à un même corps. En 2003, environ 400 personnes ont été recrutées par des concours dits communs ou interministériels pour l'accès aux corps de secrétaires administratifs, d'adjoints administratifs d'administration centrale ou des services déconcentrés ont été organisés. L'Équipement a ainsi recruté une centaine d'adjoints administratifs en interministériel avec les ministères de la Justice, de l'Intérieur et les Services du Premier ministre. De même, le ministère du Travail a organisé les recrutements des inspecteurs et des contrôleurs du travail avec les ministères de l'Agriculture et de l'Équipement.

Des ressortissants de la Communauté européenne intègrent la fonction publique

Les ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée notamment par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005).

En 2003, trois cents ressortissants de l'Union européenne ont été recrutés aux concours externes. La quasi-totalité a rejoint la catégorie A et principalement les corps d'enseignants : professeurs agrégés (33), professeurs certifiés (173) et professeurs des écoles (23). Une soixantaine ont réussi un concours de catégorie B ou C.

Tableau 3 : Candidats recrutés de l'Union européenne aux concours externes

Catégories	Recrutés
A	246
B	9
C	46
Total U E	301
Total	55 195

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

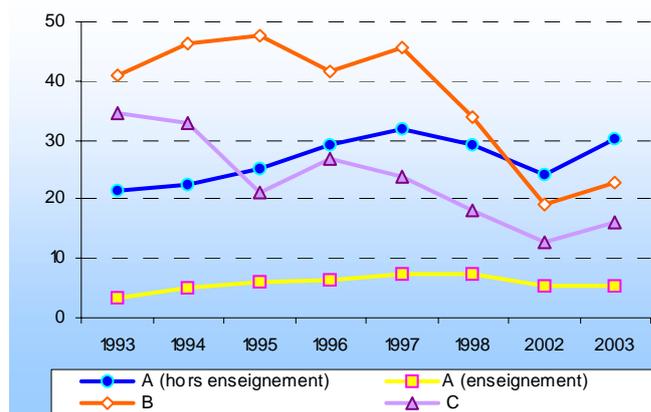
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Des candidats toujours nombreux

Malgré la baisse du nombre de postes offerts aux concours externes, le nombre de personnes qui se présentent est aussi important que l'année passée (575 865 en 2003, 578 752 en 2002) si bien que la sélectivité progresse d'un point et demi : on compte, en 2003, près de douze personnes pour un reçu aux concours externes. La sélectivité progresse dans toutes les catégories. Elle est de 30 candidats présents pour un admis pour les concours de catégories A hors enseignement, de 23 pour les concours de niveau B et de 16 pour ceux de niveau C. Seul, le rapport présents/admis est stable, de l'ordre de 6 depuis 1993, aux concours de l'enseignement.

Certains concours apparaissent plus attractifs que d'autres. Ceux de la Direction générale des Impôts attirent toujours les candidats : 33 personnes pour un poste d'agents de constatation ou d'assiette, 36 pour celui de contrôleurs des impôts. L'attractivité des concours d'élèves ingénieurs des travaux agricoles (74,5), des travaux ruraux (68,3), des travaux publics (51) est également très élevée. Il en est de même au concours de contrôleur du travail où 45 personnes se présentent pour un admis.

Graphique 2 : La sélectivité des concours externes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Quatre recrutements sur dix au niveau local

Les concours déconcentrés sont destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise. Les postes offerts dans ce cadre représentent quatre postes sur dix et 34 600 fonctionnaires ont été ainsi recrutés au niveau local en 2003. Tous les types de concours sont concernés (externe, interne, unique, titularisation, 3^{ème} concours, examen professionnel).

Le ministère de l'Éducation nationale reste le principal organisateur des concours déconcentrés. En 2003, 14 374 professeurs des écoles ont été recrutés dans les académies. Les maîtres ouvriers et les ouvriers professionnels, les ouvriers d'entretien et d'accueil, les personnels paramédicaux et les secrétaires d'administration scolaire et universitaire ont également été recrutés ainsi.

Tableau 4 : Les recrutements externes des concours déconcentrés en 2003 par ministère

	Postes offerts	Recrutés	Sélectivité
Agriculture	208	182	9,2
Défense	375	660	16,8
Économie, Finances, Industrie(1)	491	775	25,8
Éducation nationale	15 048	18 807	8,1
dont enseignement	11 200	14 374	5,6
Santé, Travail	32	33	100,3
Équipement	663	902	32,8
Intérieur	924	1 200	26,8
Justice	100	100	91,4
Total déconcentrés	17 841	22 659	11,5
Ensemble des concours	46 431	55 195	11,6
% concours déconcentrés	38,4	41,1	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Concours nationaux à affectation régionale

Les concours déconcentrés comptent aussi les concours organisés au niveau national mais destinés à pourvoir des postes dans une région précise (le plus souvent la région Île-de-France). Le ministère de l'Économie et des Finances a réalisé 16% de ses recrutements externes de cette façon dans les corps d'agents de constatation ou d'assiette, d'inspecteurs des impôts, de contrôleurs des impôts et de contrôleurs du trésor.

Figure 1 : Sélectivité de l'ensemble des recrutements déconcentrés en 2003 par région

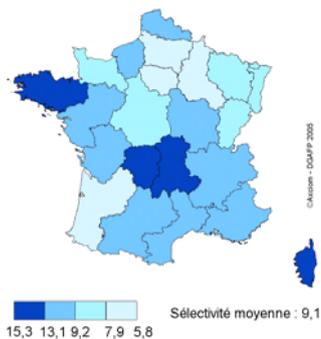
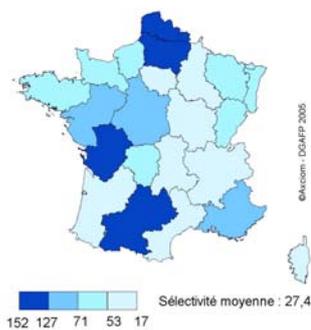
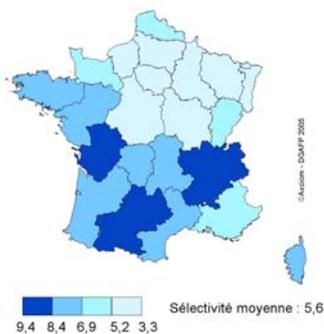


Figure 2 : Sélectivité des concours externes, hors Éducation nationale, en catégorie B et C



La région Île-de-France concentre 30 % des postes offerts au niveau déconcentré. La direction générale des Impôts organise des concours déconcentrés, au seul profit de cette région, pour les inspecteurs, les contrôleurs et les agents de constatation ou d'assiette. Au ministère de l'Intérieur, c'est la même chose pour les gardiens de paix. Ces ministères compensent ainsi, par des recrutements sur place, la mobilité importante des agents en Île-de-France qui, après une première affectation dans la région, rejoignent ou se rapprochent dès que possible de leur région d'origine.

Figure 3 : Sélectivité des concours externes de professeurs des écoles



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

L'Île-de-France regroupe 32% des postes offerts au recrutement déconcentré, mais seulement 25% des candidats, si bien que le taux de sélectivité des concours y est l'un des plus bas (7,1 candidats pour un poste). A l'inverse, dans les régions où l'emploi est plus rare ou dans des régions plus isolées, la sélectivité est beaucoup plus grande. C'est le cas de l'Auvergne (15,3), de la Corse (15,1), du Limousin (13,2), de la Bretagne (13,1) et des Collectivités d'Outre-mer (39,1). Les écarts sont particulièrement marqués pour les concours de catégories B ou C hors Éducation nationale. Les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées enregistrent des taux de sélectivité supérieurs à 126. En Poitou-Charentes, par exemple, 135 personnes étaient présentes pour un poste de secrétaire administratif de préfecture. En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en Pays de la Loire ou en région Centre, l'attrait pour les emplois de la fonction publique de catégorie B ou C est également élevé (entre 71 et 126 candidats présents par poste).

Pour le concours de professeurs des écoles, recrutés dans chaque académie et non au niveau national, comme le sont les professeurs du second degré, les régions de l'ouest et du sud du pays sont marquées par une attractivité très supérieure à celle du reste de la France : 8,4 candidats par poste en Midi-Pyrénées, 4,0 en Alsace et 3,3 en Île-de-France.

Les titularisations dans la fonction publique de l'État : bilan 2001/2003

Le dispositif de titularisation des personnels en situation précaire prévu par la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 a défini un plan de résorption de l'emploi précaire sur cinq ans au moyen de concours réservés, d'examens professionnels et de recrutements sans concours qui permettent de titulariser, par liste d'aptitude, des agents de catégorie C classés en échelle 2 de rémunération.

En 2001, les premières opérations de titularisation se sont concentrées sur les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture où ont été organisés concours réservés et examens professionnels. Au total, 4 700 enseignants à l'Éducation nationale, 670 personnes à l'Agriculture dont une soixantaine de secrétaires administratifs (catégorie B) ont été ainsi titularisés.

En 2002, les concours de titularisation ont été mis en place dans tous les ministères. Ils ont permis la titularisation de 12 600 personnes dont plus de la moitié en catégorie C. Les ministères de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture ont titularisé 4 350 enseignants. Les recrutements sans concours ont été effectués pour l'essentiel à l'Éducation nationale. Enfin, environ une centaine d'agents, toutes catégories confondues, a été titularisée aux ministères de l'Emploi et de la Solidarité, de la Défense, de la Justice et de l'Équipement.

Le plan de titularisation s'est poursuivi en 2003 à un rythme moins soutenu : toutes voies de titularisation et catégories confondues, 7 500 personnes ont été titularisées.

Tableau 5 : Recrutements par titularisation (Plan Sapin) 2001-2002-2003

	Concours réservés	Examens professionnels	Recrutements sans concours	Total
2001				
Éducation nationale	2 473	2 231		4 704
Hors Éducation nationale	593	76		669
Total 2001	3 066	2 307		5 373
2002				
Éducation nationale	3 860	1 791	5 148	10 799
Hors Éducation nationale	1 225	34	594	1 853
Total 2002	5 085	1 825	5 742	12 652
2003				
Éducation nationale	2 604	1 253	2 221	6 078
Hors Éducation nationale	1 223	38	199	1 460
Total 2003	3 827	1 291	2 420	7 538
Bilan 2001-2002-2003	11 978	5 423	8 162	25 563

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Au total, sur les trois années, le plan de résorption de l'emploi précaire a permis la titularisation de 25 563 personnes, dont 84 % au ministère de l'Éducation nationale et 10 % à l'Agriculture.

En 2004, toutes voies de titularisation et catégories confondues, 5 500 postes ont été offerts.

En dehors des possibilités de titularisation offertes par ce dispositif, les agents contractuels de la fonction publique qui remplissent les conditions fixées pour l'accès aux concours de recrutement habituels peuvent se présenter. Au total, 18 200 contractuels, soit 21% des lauréats de l'ensemble des concours (titularisations, concours externes, internes, troisièmes concours ou examens professionnels) ont été titularisés en 2003.

Sur les trois années 2001 à 2003, 56 600 contractuels au total sont devenus fonctionnaires : 31 000 par la voie des concours traditionnels, les autres par le plan de titularisation.

Tableau 6 : Les résultats des concours en 2003

Type de concours	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Externes										
Catégorie A	32 012	109 291	146 937	256 228	10 718	20 944	31 662	11 246	23 728	34 974
dont enseignement	28 679	50 848	106 060	156 908	8 829	19 528	28 357	9 323	22 268	31 591
Catégorie B	4 199	39 076	62 483	101 559	2 001	2 476	4 477	2 213	2 613	4 826
dont enseignement	196	1 015	2 334	3 349	76	177	253	79	212	291
Catégorie C	10 220	97 937	120 141	218 078	7 759	5 663	13 422	8 595	6 442	15 395
dont recrutement sans concours	2 058	9 404	19 400	28 804	550	1 767	2 317	568	1 759	2 685
Ensemble	46 431	246 304	329 561	575 865	40 478	29 083	49 561	22 054	32 783	55 195
dont enseignement	28 875	51 863	108 394	160 257	8 905	19 705	28 610	9 402	22 480	31 882
Internes										
Catégorie A	8 735	24 135	26 386	50 521	3 333	5 052	8 385	3 450	5 194	8 644
dont enseignement	7 135	15 657	18 754	34 411	2 588	4 376	6 964	2 579	4 436	7 015
Catégorie B	3 345	10 422	21 481	31 903	1 252	2 003	3 255	1 326	2 268	3 594
dont enseignement	47	181	100	281	22	25	47	17	22	39
Catégorie C	6 847	10 513	29 904	40 417	1 798	3 734	5 532	1 795	3 989	5 784
Ensemble	18 927	45 070	77 771	122 841	6 383	10 789	17 172	6 571	11 451	18 022
dont enseignement	7 182	15 838	18 854	34 692	2 610	4 401	7 011	2 596	4 458	7 054
Examens professionnels										
Catégorie A	726	1 939	1 507	3 446	377	334	711	384	333	717
Catégorie B	1 993	5 700	7 050	12 750	958	782	1 740	945	788	1 733
Catégorie C	630	2 402	111	2 513	384	23	407	389	21	410
Ensemble	3 349	10 041	8 668	18 709	1 719	1 139	2 858	1 718	1 142	2 860
Uniques										
Catégorie A	1 025	5 772	3 443	9 215	666	350	1 016	680	353	1 033
Catégorie B	263	446	825	1 271	105	129	234	112	124	236
Catégorie C	1 058	4 992	11 430	16 372	373	923	1 296	386	910	1 296
Ensemble	2 346	11 160	15 698	26 858	1 144	1 402	2 546	1 178	1 387	2 565
dont enseignement	236	162	55	217	59	18	77	59	17	76
3ème concours										
Catégorie A	1 705	1 826	4 548	6 374	336	979	1 315	369	1 140	1 509
dont enseignement	1 613	1 599	4 290	5 889	289	938	1 227	320	1 097	1 417
Catégorie B	25	49	12	61	18	5	23	18	5	23
Ensemble	1 730	1 875	4 560	6 435	354	984	1 338	387	1 145	1 532
Titularisation										
Catégorie A	2 902	4 813	5 948	10 761	1 583	2 053	3 636	1 625	2 120	3 745
Catégorie B	694	317	961	1 278	162	386	548	168	411	579
Catégorie C	3 378	751	3 414	4 245	520	2 297	2 897	525	2 393	3 214
dont recrutement sans concours	2 761	467	2 172	2 719	386	1 719	2 185	387	1 737	2 420
Ensemble	6 974	5 881	10 323	16 284	2 265	4 736	7 081	2 318	4 924	7 538
dont enseignement	2 103	4 060	4 774	8 834	1 375	1 670	3 045	1 416	1 736	3 152
Ensemble des concours										
Catégorie A	47 106	147 776	188 769	336 545	17 013	29 712	46 725	17 754	32 868	50 622
Catégorie B	10 519	56 010	92 812	148 822	4 496	5 781	10 277	4 782	6 209	10 991
Catégorie C	22 133	116 545	165 000	281 625	10 834	12 640	23 584	11 690	13 755	26 099
dont recrutement sans concours	4 819	9 871	51 572	31 523	936	3 486	4 502	955	3 496	5 105
Ensemble	79 757	320 331	446 581	766 992	32 343	48 133	80 556	34 226	52 832	87 112
dont enseignement	40 013	73 947	136 660	210 607	13 321	26 817	40 138	13 874	29 868	43 742

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Source : enquête auprès des directions de personnel.

Définitions et méthodes

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans condition de diplôme ou de formation.

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les concours uniques sont ouverts aux candidats tant externes qu'internes (recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels par exemple).

Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Les examens professionnels permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent, ou l'accès à un corps supérieur.

Les concours de titularisation sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin » relative à la résorption de l'emploi précaire, prévoit notamment l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans et des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération.

Les concours déconcentrés : Il s'agit de concours d'accès à la fonction publique de l'État, destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, département, académie...). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

Concours communs/concours interministériels : Il s'agit de concours organisés par plusieurs ministères ; les candidats passent une seule série d'épreuves.

Pour chacune des administrations, on a recensé les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

Affaires étrangères : y compris Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra);

Agriculture : y compris Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic);

Défense : y compris Anciens combattants, Institution nationale des Invalides (Ini), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac); *Économie, Finances et Industrie* : y compris Caisse des dépôts et consignations (CDC);

Travail, Santé : y compris Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (Inja);

Équipement, Transports, Logement, Mer : y compris Institut géographique national (IGN), Météo France;

Établissements publics scientifiques et techniques : Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts (Cemagref).

Pour en savoir plus

«La fonction publique - Faits et chiffres 2004», La Documentation française, novembre 2005.

«Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2003 - Séries longues des recrutements depuis 1985» RésulStats n° 12.2005

Directeur de la publication : **Paul Peny** • Rédacteur en chef : **Françoise Dussert**
Réalisation : **Eric Troestler**

ISBN : **1639-2736**

Point St△ts n° **7-2005**

Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
32, rue de Babylone - 75700 Paris - SP 07
Secrétariat : 01 42 75 79 36
Télécopie : 01 42 75 52 24